



MODALITES D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT AU NHBS

Saison 2019-2020

DISPOSITIONS « NOUVELLE ADHESION »

Le futur licencié doit envoyer par mail à 6079001@ffhandball.net :

- nom prénom du futur licencié
- date et lieu de naissance
- adresse mail

Ensuite

- Le club saisit une demande dans Gesthand, doit mentionner les adresses électroniques individuelles de leurs licenciés et ne doit pas utiliser une adresse commune (un blocage est ajouté au-delà de cinq licenciés sur une même adresse, pour limiter les risques de spams)
Le futur licencié reçoit un courriel provenant « GESTHAND IHAND » de la Fédération Française de Handball (**Attention, ce lien n'est valable que 15 jours**). **Les documents joints doivent être sous format JPG ou PDF maxi 512 ko.**
 - A partir du lien contenu dans ce courriel, le licencié renseigne et finalise sa demande de licence :
 - Il renseigne les différentes données personnelles (les champs latéralité et taille deviennent obligatoires) et télécharge les documents nécessaires (pièce d'identité, photo, etc.)
 - La photo est valable 3 ans et disparaîtra pour la 4ème saison.
 - Pour chaque justificatif, un voyant orange signale qu'un nouveau document a été téléchargé.
 - Le licencié doit télécharger et scanner un certificat médical d'absence de **contre-indication** à la pratique du sport en compétition ou en loisir, obligatoirement établi après le 1er juin 2019, et renseigner la date de ce certificat. **ATTENTION : Afin de réduire les nombreux problèmes liés aux certificats cette année, le modèle de la fédération est fortement préconisé.**
 - **La date de naissance sera obligatoire sur le certificat médical 2019.**
 - Il sera valable 3 ans sauf prescription faite sur la durée (notification de la saison ou date précise).
 - Il faut ensuite soit nous envoyer par courrier soit remettre lors des séances d'entraînement soit remettre aux séances d'inscriptions mises en place :
 - Le règlement si chèque (ordre : NHBS) ou espèces ou nous notifier le règlement par CB sur la fiche de renseignement (cf modalité page 3)
 - L'original du certificat médical
 - La fiche de renseignement individuelle ou famille
 - L'autorisation parentale pour les mineurs.



MODALITES D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT AU NHBS

Saison 2019-2020

DISPOSITION « RENOUVELLEMENT »

Comme pour la saison dernière, vous allez recevoir un lien internet « GESTHAND IHAND » de la Fédération Française de Handball, vous invitant à compléter les informations nécessaires pour renouveler votre licence. **Attention, ce lien n'est valable que 15 jours. Les documents joints doivent être sous format JPG ou PDF maxi 512 ko.**

Les informations et documents de la licence 2018-2019 sont automatiquement réimportés pour la licence 2019-2020. Dès lors, l'intéressé vérifie leur exactitude et, si besoin, met à jour les éléments. Pour chaque justificatif, un voyant orange signale qu'un **nouveau** document a été téléchargé. La photo est reprise automatiquement de la saison précédente. **Attention : elle n'est valable que 3 ans depuis la saison 2017/2018 et disparaîtra** automatiquement si antérieure à 2017/2018.

Si le certificat médical est antérieur au 1er juin de la saison N concernée, il sera confirmé par un Questionnaire de Santé. Celui-ci est proposé automatiquement par rapport à la date du certificat médical saisie et reste confidentiel (Art. 9 Règlement médical). Le licencié pratiquant doit joindre, **uniquement**, l'Attestation - questionnaire de santé, rattachée au Questionnaire de Santé confirmant les réponses faites sur le Questionnaire de Santé.

- Si la case cochée est NON : l'Attestation – Questionnaire de Santé + le certificat de la saison passée sont suffisants.
- Si la case cochée est OUI : le licencié devra impérativement produire un nouveau certificat médical.

La date de naissance sera obligatoire sur le certificat médical 2019.

- Il faut ensuite soit nous envoyer par courrier soit remettre lors des séances d'entraînement soit remettre aux séances d'inscriptions mises en place :
 - Le règlement si chèque (ordre : NHBS) ou espèces ou nous notifier le règlement par CB sur la fiche de renseignement (cf modalité page 3)
 - L'original du certificat médical et/ou questionnaire de santé
 - La fiche de renseignement individuelle ou famille
 - L'autorisation parentale pour les mineurs.
-



MODALITES D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT AU NHBS

Saison 2019-2020

DISPOSITIONS COMMUNES

Tous les justificatifs doivent être nets, lisibles et à l'endroit. L'utilisation des documents fédéraux existants est préconisée. **Les documents joints doivent être sous format JPG ou PDF maxi 512 ko.**

IMPORTANT : Votre licence ne sera validée qu'après réception des documents et du paiement de la cotisation, vous permettant ainsi de participer aux compétitions. Sans règlement, pas de licence et donc pas de match. Pensez à anticiper l'inscription.

Le règlement peut se faire par chèque (ordre : NHBS) ou espèces.

Un paiement fractionné par chèque est possible :

- Les dates d'encaissement des chèques ne doivent toutefois pas dépasser le **31/12/2019**
- **4 fractionnements maximum** encaissés **le 15 de chaque mois**
- Mentionnez au dos du chèque le nom du licencié et les dates d'encaissement.

Vous avez la possibilité aussi d'effectuer le paiement par **CB** cette année via le site **HELLOASSO** du crédit mutuel. Ce site est sans frais pour l'adhérent et pour le club. Il ne fonctionne que sur pourboire dont le montant, calculé selon le montant payé, peut être revu à la hausse, à la baisse ou annulé. Vous trouverez un lien par tarif sur la page Inscription du NHBS.

ATTENTION ; Pour le moment seuls les paiements individuels pourront faire l'objet du paiement par CB. Pour les tarifs Familles, merci d'utiliser le paiement par chèque ou espèces.

Finalisation de la demande :

- Le licencié atteste l'exactitude des informations renseignées et avoir pris connaissance des conditions d'adhésion, notamment en matière d'assurance
- **Le club vérifie et valide la demande de licence.** Il conserve les originaux des documents Médicaux
- **La ligue vérifie et, si le dossier est complet, qualifie la licence.**

Vous trouverez ci-dessous :

- L'autorisation parentale pour les mineurs
- Le certificat médical modèle FFHB à faire compléter par votre médecin,
- L'attestation de bonne santé si utilisée
- La fiche de renseignements individuelle ou famille pour tous les adhérents
- La grille des tarifs.



MODALITES D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT AU NHBS

Saison 2019-2020

Adresse pour envoi des documents et du règlement :

Trésorier du NHBS
63 rue de la chaintre brulé
79000 Niort

Pour tout renseignement complémentaire, merci d'adresser un mail au club
: 6079001@ffhandball.net

Actuellement les mails envoyés depuis les adresses handball-france.eu vers des adresses en Orange et Wanadoo sont remis dans le dossier spam (courriers indésirables). C'est un choix de l'opérateur qui pour l'instant ne souhaite pas modifier. Pour que ces mails arrivent en boîte de réception et non en spam suivre la procédure dans le document FFHB



MODALITES D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT AU NHBS

Saison 2019-2020

Attention particulière pour le certificat médical suite à de très nombreux problèmes cette saison

Le certificat doit avoir l'en-tête du médecin avec ses identifications complètes sur ce document. Il doit y apporter, **IMPERATIVEMENT**, les éléments suivants :

- Nom et Prénom du licencié concerné
- Date de naissance
- Sport pratiqué : HANDBALL
- Mention spécifique : « EN COMPETITION ou EN LOISIRS »
- Date du document
- Signature du médecin
- Tampon du médecin sur lequel doit figurer son nom, sa qualification et son adresse, ainsi que (sauf si l'identification est complète sur le certificat médical) le numéro du Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS) et/ou le numéro AM. A défaut, le médecin devra rajouter tous ces éléments à la main.

Si ce document est établi par un médecin **remplaçant**, l'identification de ce dernier est obligatoire avec mention « médecin remplaçant » et identification complète du médecin remplacé comme ci-dessus.

Si ce médecin remplaçant n'est pas encore enregistré à l'ordre des Médecins, il doit fournir son numéro de licence et apposer le tampon complet du médecin référent.

Si ce document est établi par un **interne**, le nom et le tampon du médecin référent doivent être apposés. L'identification du médecin référent doit être complète.

LE NUMERO RPPS ET/OU AM EST OBLIGATOIRE

*Tout certificat médical **ayant été accepté la saison précédente, sera refusé si l'un des éléments mentionnés ci-dessus est manquant ou illisible.***



MODALITES D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT AU NHBS

Saison 2019-2020

APPEL A BENEVOLAT

Le NHBS est constamment à la recherche de bénévoles pour gérer le club.

Ces actions de bénévolat sont diverses, variées et pas forcément chronophages.

Nous sommes donc à la recherche de personnes qui pourraient nous aider sur des actions ponctuelles

- Des matchs à BARRA sur :
 - La gestion de la buvette
 - Gestion des entrées
 - L'accueil des équipes
 - L'accueil des arbitres
 - L'animation
 - Etc...
- Des événements du club
 - Soirée soleil
 - Tournoi de Noël
 - Etc...

Nous vous proposons de vous faire connaître en nous donnant votre nom, prénom et moyen de contact afin que nous voyons ensuite avec vous comment vous pouvez intervenir sur ces événements tout en prenant en compte vos disponibilités et possibilités.

Nous sommes aussi à la recherche d'administrateurs prenant une part importante dans la gestion du club.

Ce rôle nécessite un peu plus d'investissement que les postes ponctuels mais vous permettra d'être un acteur décisionnaire au sein du club.

Merci de nous adresser vos candidatures à l'adresse du club :

6079001@ffhandball.net



MODALITES D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT AU NHBS

Saison 2019-2020

MODALITES DE MUTATION

TABLEAU DES TYPES DE LICENCES

Le tableau ci-dessous est établi à titre indicatif, le texte faisant foi :

TYPE LICENCE	CIRCONSTANCE
A	<ul style="list-style-type: none">- Première demande de licence- Renouvellement de licence A dans le même club- Mutation entre le 1^{er} juin et le 31 décembre avec retour au club quitté (art 57.2)- Mutation entre le 1^{er} juin et le 31 décembre d'un joueur avec professionnel- Renouvellement d'une licence B- Renouvellement d'une licence D
B	<ul style="list-style-type: none">- Mutation entre le 1^{er} juin et le 31 décembre- Renouvellement d'une licence C
C	<ul style="list-style-type: none">- Transfert international et mutation entre le 1^{er} janvier et le 31 mai (hors ProD2, LFH et LNH)
D	<ul style="list-style-type: none">- Mutation entre le 1^{er} août et le 31 décembre avec seulement l'accord du club quitté ou sans justificatif pour les licenciés de 17 ans et plus (art. 57.1)- Mutation entre le 1^{er} août et le 31 décembre sans justificatif pour les licenciés de moins de 17 ans (art. 57.3.3)



MODALITES D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT AU NHBS

Saison 2019-2020

FFHANDBALL

MUTATION

Tout licencié ne peut effectuer qu'UNE mutation en période officielle et qu'UNE mutation hors période officielle (Art. 49.5).

Toutes les mutations sont payantes sauf précisions faites sur chacun des articles ci-dessous .

PÉRIODE	TYPE DE LICENCE DÉLIVRÉE (Hors cas spécifiques)
01/06 au 31/12	B ou D
01/01 au 31/05	C

3 – MUTATION EN PERIODE OFFICIELLE (1^{er} juin 2019 au 31 juillet 2019)

La période est définie par la Fédération Française de Handball.

Aucun justificatif n'est demandé pendant cette période (Licence B, UEB, EB ou JEB) sauf dispositions particulières. **La licence B n'implique pas de restriction nationale.**

4 – MUTATION HORS PERIODE OFFICIELLE

4.1 - Du 1^{er} août 2019 au 31 décembre 2019

4.1.1 – A partir de 2007 et plus

Aucun justificatif n'est demandé officiellement mais du fait d'un système informatique, joindre un document pour ne pas bloquer la demande. La mutation est gratuite (Art. 49.2.2) et la licence est de type **A, UEA ou JEA**.

4.1.2 – De 2006 à 2003 (moins de 17 ans)

La raison de la demande doit être justifiée en fonction des situations suivantes :

- Déménagement des parents ou changement de situation familiale (**Mutation gratuite et licence A, UEA ou JEA**) : Il doit être justifié par deux documents, l'un avec l'ancienne adresse, l'autre avec la nouvelle adresse (**Art. 57.3.1 a**) ou l'attestation de mutation de l'un des parents avec les deux adresses professionnelles signifiées (**Art. 52.3**).
- Club quitté n'engageant pas d'équipe dans la catégorie du licencié (**Mutation gratuite et licence A, UEA ou JEA**): une attestation faite **seulement** par le **Comité** du club quitté pour le non engagement d'une ou plusieurs catégories du club quitté (**Art. 57.3.1 b**).
- Courrier de non-opposition de muter de la part du club quitté (**Licence D, UED ou JED**) : le courrier doit être fait avec identification du club et la signature du **Président**.
La licence D implique une restriction de jeu en Championnat de France – 18 ans.



MODALITES D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT AU NHBS

Saison 2019-2020

4.1.3 – De 2002 et moins

La raison de la demande doit être justifiée en fonction des situations suivantes :

- Changement établissement scolaire (**Licence B, UEB ou EB**): il doit être justifié par le certificat d'inscription dans un établissement d'enseignement pour la nouvelle saison (Art. 52.3). **Pas de gratuité.**
- Mutation professionnelle – Art. 52.3 (**Licence B, UEB ou EB**): attestation de mutation avec les deux adresses professionnelles signifiées. **Pas de gratuité.**
- Licencié ayant retrouvé un emploi – Art. 52.3 (**Licence B, UEB ou EB**): certificat d'inscription à Pôle Emploi pour la saison précédente et copie de l'accusé réception par l'URSSAF de la déclaration préalable à l'embauche établie par le nouvel employeur. **Pas de gratuité.**
- Modification de situation professionnelle du conjoint – Art. 52.3 (**Licence B, UEB ou EB**): justificatifs concernant le changement du conjoint (cf. Mutation professionnelle ci-dessus). **Pas de gratuité.**
- Situation de concubinage ou de Pacs – Art. 52.3 (**Licence B, UEB ou EB**): pour un licencié en situation de concubinage dont la mutation est motivée par une modification de la situation professionnelle du concubin, une attestation de concubinage émanant d'un organisme officiel doit également être fournie.
A défaut, le contrat de location, s'il est bien établi conjointement et solidairement dans les 2 noms des personnes, peut s'y substituer. **Pas de gratuité.**
- Courrier de non-opposition de muter de la part du club quitté (**Licence D, UED ou ED**) : le courrier doit être fait avec identification du club et la signature du **Président**.
La licence D implique une restriction de jeu en National.



MODALITES D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT AU NHBS

Saison 2019-2020

4.1.4 – Justificatif de domicile tout âge

L'attestation de nouveau domicile doit être validée par un document officiel ou, à défaut, par une attestation d'hébergement établie par l'hébergeant accompagnée d'un justificatif de domicile de l'hébergeant.

Onglet « Licence »

Mutation

Club quitté* 6016007 - COGNAC ALJO non réglementaire

Club d'accueil 6017005 - AJUNIS HB LA ROCHELLE PERIGNY

Niveau de jeu Régional

Niveau de jeu National

Sous contrat Oui Non

Sous contrat Oui Non

Date de la demande 28/02/2018

Mutation hors période Règlement pour les mutations hors période

Raison de la mutation

Demande de gratuité Oui Non

Retour au club Oui Non

Tarif de la mutation 11 €

Réglement pour la gratuité des mutations

Raison de la gratuité

Remarques

Justificatifs mutations.pdf Parcourir...

Au moins un justificatif est obligatoire

A Insérer obligatoirement le ou les justificatif(s)

Pensez à renseigner

4.2 – Du 1^{er} janvier 2020 au 31 mai 2020

La licence est de type **C, UEC, EC ou JEC**.

Le dispositif « retour au club quitté » ne s'applique plus.

La restriction nationale, suivant l'Art. 60.3 des règlements fédéraux, est appliquée.

L'article 57.3.1a des Règlements Fédéraux (déménagement des parents ou d'un changement de situation familiale) est applicable pour les moins de 17 ans.

Les licenciés de 2007 et plus bénéficie de l'application de l'article 49.2.2 des Règlements Fédéraux.

5 – RETOUR AU CLUB

Le retour au club n'est accordé que s'il n'y a qu'un **seul club différent entre le changement et le retour, sans interruption de licence et s'il est fait avant le 1^{er} janvier de la saison en cours**. Dans ce cas, une **licence A, UEA, EA ou JEA** est attribuée.

Lors d'un retour au club, suite à l'application de l'Art. 57.4.1 la saison précédente, une **demande de gratuité** pourra être faite (Art. 57.4.2). Joindre l'attestation de la saison précédente établie par le **Comité concerné**. La gratuité ne peut être accordée si la demande n'en a pas été faite la saison précédente.



MODALITES D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT AU NHBS

Saison 2019-2020

6 – DEMANDE DE GRATUITE

Toute demande de gratuité doit être faite **par le club en cochant la case correspondante lors de la demande de mutation afin d'être acceptée par la Fédération et de préciser le règlement concerné.**

La Ligue n'émet qu'un avis favorable ou non (Art. 21.2, 57.3, 57.4 & 57.10).

La (ou les) pièce(s) justificative(s) doit (vent) être jointe(s) par le club et s'en assurer, telle(s) que :

- Art. 21.2 : attestation de la Ligue concernée pour mise en sommeil, cessation d'activité, dissolution du club ;
- Art. 57.3.1 (années 2006 à 2003):
 - a) S'il y a un déménagement ou un changement de situation familiale. Un Justificatif ancienne adresse et un justificatif nouvelle adresse du ou des parent(s) ou hébergeant (si hébergeant, attestation d'hébergement et justificatif adresse de l'hébergeant);
 - b) Si le club quitté n'engage pas d'équipe dans la catégorie du licencié. Une attestation pour le non-engagement d'une équipe dans la catégorie du licencié dans le club quitté sera établie par le Comité du club quitté, uniquement ;
NE S'APPLIQUE PAS POUR UN NON-ENGAGEMENT EN SECONDE PHASE.
- Art. 57.4.1 (années 2002 et moins): Si le club quitté n'engage pas d'équipe +16 ans. Une attestation pour le non-engagement d'une équipe +16 ans dans le club quitté sera établie par le Comité du club quitté, uniquement ;
NE S'APPLIQUE PAS POUR UN NON-ENGAGEMENT EN SECONDE PHASE.
- Art. 57.3.2 & 57.4.2 : Attestation établie par le comité du club quitté, la saison précédente, pour le non-engagement d'une équipe dans la catégorie du jeune licencié ou d'une équipe + 16 ans dans le club quitté la saison -1 ;
- Art. 57.10 : Le licencié doit justifier de son domicile dans la commune ou dans les communes du même Etablissement Public de Coopération Intercommunale du club récemment créé.

Le club doit vérifier si les demandes de gratuité ont reçu un accord ou non de la part de la Ligue et ce, avant le 31 décembre de l'année en cours et avant le 31 mai de l'année N+1.

Seule la Fédération donne l'accord définitif.

Toute demande de gratuité non justifiée par document mettra la demande de qualification en attente.

6-1 – Exception

Les jeunes de moins de 13 ans (année 2007 et plus) bénéficient de la mutation gratuite (Art. 49.2.2) de la part de la Fédération et de la Ligue. La demande de gratuité n'est pas à cocher.